



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 98274

Texte de la question

Alors qu'une part importante du papier consommé en France provient directement de la destruction des dernières forêts primaires de la planète M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les avantages liés à l'utilisation du papier recyclé, dont l'industrie permet par ailleurs de consommer moins d'eau, d'énergie, de matières premières et de substances chimiques. Il lui demande également de lui faire connaître la politique suivie en la matière dans son ministère et les administrations qui en dépendent. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a passé un marché unique pour la fourniture de papier à toute l'administration centrale : ce papier est entièrement recyclable. Le papier issu des déchiqueteuses suit le traitement de recyclage de la ville de Paris. En application de la circulaire du 5 avril 2005 portant sur les moyens à mettre en oeuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts, le ministère des affaires étrangères adhérera à l'action pilote, menée par la DGME, et concrétisée par l'entrée en vigueur en 2008 d'un marché unique interministériel sur l'achat de papier éco-responsable.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98274

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6692

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8748